

Presque toutes les forêts de cette province appartiennent à des particuliers. La Division des forêts s'occupe donc principalement du reboisement, de l'aménagement de boisés et de la protection contre l'incendie. Elle a établi, de concert avec le gouvernement fédéral, une petite pépinière afin de répondre aux besoins de l'île et un grand nombre de personnes profitent des plants qu'elle offre à un prix raisonnable pour fins de reboisement des terres en friche. Le gouvernement fédéral contribue pour la moitié aux frais de reboisement des terres impropres à l'agriculture.

Si l'on tient compte de son étendue, l'Île-du-Prince-Édouard exporte une grande quantité de bois à pâte. Ces exportations, ajoutées au bois de chauffage et au bois d'œuvre abattu chaque année, ont amené la Division des forêts à instaurer un programme destiné à enseigner aux propriétaires la gestion de leur boisé et les soins appropriés.

La protection contre l'incendie n'est pas un très grand problème. Les terres boisées sont parsemées dans l'île et, étant donné qu'un réseau de routes permet de les atteindre toutes, on peut facilement et rapidement apporter sur les lieux le matériel de lutte contre les incendies.

La recherche se restreint surtout aux questions de reboisement qui sont étudiées à la pépinière provinciale.

Nouvelle-Écosse.—La superficie de la Nouvelle-Écosse, eau douce comprise, est de 21,425 milles carrés dont 15,080 sont classés comme terres boisées, sans compter le parc national des hautes terres du Cap-Breton ni la région située au nord-est du parc. Quarante-deux p. 100 des terres boisées sont considérées comme productives.

Dans l'ensemble du Canada, 90 p. 100 des terres boisées sont propriété de la Couronne mais, en Nouvelle-Écosse, environ 22 p. 100 seulement appartiennent à la Couronne; ces terres sont administrées par le ministère des Terres et Forêts avec le concours d'un personnel professionnel de 25 personnes. De plus, environ 15 forestiers professionnels aident l'industrie forestière dans l'administration des terres privées. Le ministère des Terres et Forêts administre la loi sur la conservation des petits arbres sur toutes les terres et est chargé de l'extinction des incendies de forêt sur toutes les terres, quel qu'en soit le régime foncier. La détection des incendies est facilitée par un réseau de 27 tours d'observation et un service de surveillance aérienne tenu en liaison avec les véhicules routiers et le centre par le téléphone et la radio. Des équipes de pompiers bien outillées ainsi que des gardes forestiers sont postés dans toute la province.

L'industrie forestière est de première importance dans l'économie de la Nouvelle-Écosse. Il y a quelques 600 scieries de toutes dimensions, une grande usine de papier-journal et deux grandes usines de pâte en exploitation; une nouvelle usine de pâte chimique est en construction dans la région de Port Hawkesbury-Mulgrave. Ces usines, l'exportation de bois à pâte, la production d'étais de mine, l'industrie des boîtes et barils, et d'autres industries utilisent annuellement l'équivalent de 1,375,000 cordes de bois.

On poursuit activement le reboisement depuis 1926. Bien que cette œuvre ne soit pas aussi importante que dans d'autres parties du pays, elle s'étend à des régions où les conditions de régénération naturelle ne sont pas aussi favorables. Actuellement, il y a quatre pépinières en activité et deux autres sont en cours d'aménagement. Les programmes d'aménagement forestier comprennent la construction de routes d'accès aux terres boisées de la Couronne en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Le bois d'œuvre, le bois à pâte et les arbres de Noël sont vendus à l'enchère et l'abattage est soumis aux recommandations des forestiers régionaux du ministère des Terres et Forêts. Des enquêtes d'inventaire, des études sur la régénération et des abattages expérimentaux se poursuivent sur les terres de la Couronne.

Les recherches forestières sont effectuées par des services du gouvernement fédéral et par la *Nova Scotia Research Foundation* (voir pp. 436-437). Les investigations portent sur l'amélioration des peuplements, les méthodes de coupe et l'activité des insectes et des maladies. Les projets d'expansion comprennent une active campagne de prévention des incendies, un programme de projections scolaires, la diffusion de renseignements sur la conservation de la forêt et de la faune, l'expansion de l'industrie des arbres de Noël et la rédaction d'articles pour les journaux et les revues.